

Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 42

Mars | 2017

Éditorial



Après la période d'hiver et des Brandons, le printemps est à notre porte et la ville va se parer de ses beaux atouts. Nous pourrons admirer notre belle Abbatale délestée d'une partie de ses échafaudages.

Pour pouvoir

l'admirer dans son ensemble, il faudra attendre fin 2017. L'étape suivante consiste à mettre en valeur la place du Marché en tenant compte des suggestions faites par la population lors du sondage du début d'année.

Tout au long du printemps, Payerne sera animée par des manifestations, quelles soient sportives ou culturelles. Pour n'en citer que deux, fin avril, le Tour de Romandie s'arrêtera dans notre belle cité avec une étape en boucle ainsi que le marché de Printemps où vous pourrez découvrir de l'artisanat régional. Réservez un bon accueil à ces manifestations.

Payerne va continuer à améliorer ses infrastructures routières en vue de la future ligne de bus. Mais rassurez-vous, ces travaux seront nettement moins conséquents que ceux entrepris sur la route de Guillermaux. La ferme Givel, bien connue des habitants, va être démolie très prochainement pour laisser la place à trois bâtiments et à un parc public.

Profitez des beaux jours qui arrivent pour vous balader dans votre ville et laissez-vous émerveiller devant les superbes réalisations et massifs de notre équipe de jardiniers.

Beau printemps à vous tous,

Eric Küng

Réaménagement de la place du Marché

La place du marché
FAIT PEAU NEUVE

MERCI

VOUS ÊTES 1313 À AVOIR
RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE SUR
LA NOUVELLE PLACE DU MARCHÉ

LA VILLE DE PAYERNE
REMERECIE CHALEUREUSEMENT LA POPULATION
D'AVOIR RÉPONDU POSITIVEMENT ET
EN GRAND NOMBRE
À LA CONSULTATION CONCERNANT
L'AVENIR DE LA PLACE DU MARCHÉ

LA MUNICIPALITÉ DE LA COMMUNE DE PAYERNE

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations Municipales**
◇ Communication des décisions municipales
- 4 Le Portrait**
◇ Présentation d'une société locale
◇ La Commune se présente
- 6 Les Annonces**
◇ Vivre ici – recherche des bénévoles
- 7 Le Reportage**
◇ Sortie des 18 ans,
- 8 Le Reportage**
◇ Payerne – La Broye vibre avec le Tour de Romandie
- 10 Les Informations**
◇ Récupération des plastiques
- 12 Les avis officiels**
◇ Information sur votre eau de consommation
- 14 Les avis officiels**
◇ la piscine du centre sportif de la Promenade,
- 15 Les avis officiels**
◇ Collecte d'amiante dans le canton de Vaud
- 16 Le Calendrier**
◇ Chantiers et informations de saison
◇ Prochaines manifestations

Communication des décisions municipales

Municipalité en 2017

Préavis n° 18/2016 : Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016-2021

Dans le cadre du préavis n°14/2011, le Conseil communal autorisait la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 75'000.— au maximum par cas.

Conformément au préavis n° 11/2016 traitant des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, le présent préavis a pour but que le Conseil communal accorde à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, un crédit-cadre lui permettant d'ouvrir à l'actif du bilan « Patrimoine administratif » des comptes d'attente dans lesquels seront comptabilisés les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement.

Aussi, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour un montant total de Fr. 700'000.— pour la législature 2016-2021, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.— au maximum par cas.

Préavis n° 02/2017 : Remplacement d'un véhicule d'exploitation au secteur des eaux

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule nécessaire au secteur des eaux.

Ce préavis s'inscrit dans une politique de renouvellement et d'adaptation aux besoins du parc de véhicules et machines pour les

Préavis adoptés par la

divers secteurs d'exploitation (voir préavis nos 10/2011 – 02/2012 – 20/1012 – 12/2015 et 22/2016).

(...)

Il s'agit maintenant de remplacer le véhicule existant. Comme mentionné dans le préavis n° 12/2015, ce véhicule devra être remplacé en 2017, à l'occasion de son expertise. (...) La Municipalité demande au Conseil communal de l'autoriser à remplacer le véhicule d'exploitation de secteur des eaux, tel que décrit dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 76'000.— (TTC), montant dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA.

Préavis n° 03/2017 : Demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures et du réaménagement de la rue du Simplon

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour une demande de crédit concernant la réalisation de la mise en séparatif de l'évacuation des eaux, le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie et le réaménagement de la chaussée de la rue du Simplon. En effet, cette rue devra permettre, à partir de décembre 2017, le passage de la nouvelle ligne des bus urbains.

Le périmètre concerné se situe entre la rue Guillermaux et la rue de Lausanne d'une part, et d'autre part, entre la rue de Lausanne et la place de la Concorde (cf. plan annexé). La rue de Lausanne ne sera pas touchée, si ce n'est pour le raccordement de la conduite d'eau. L'état de la chaussée oblige la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des infrastructures sur le premier tronçon de la rue du Simplon

Le réaménagement routier sur une partie de la Place de la Concorde, ainsi que la réorganisation du stationnement sur cette place, feront l'objet d'un projet indépendant, qui se réalisera en 2017. Le financement est prévu par le budget de fonctionnement 2017. En fait, ce tronçon est la continuité du trajet de bus urbain en direction de la gare.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Préavis n° 04/2017 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges

Dans le cadre du plan quinquennal de réfection des chaussées, la Municipalité a planifié pour 2017 la pose d'un revêtement final sur la chaussée au centre du village de Corges.

La conduite d'eau potable et de défense incendie qui traverse le village est en mauvaise état.

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) vise un développement harmonieux, coordonné et économique des installations. Le réseau de distribution principal, long de 83 km, est formé de conduites en fonte (51%), en Eternit (28%) et le solde en polyéthylène PE.

(...)

Cette conduite d'eau potable et de défense incendie a subi 3 interventions sur ce tronçon. La cause de ces interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est entrée dans un processus normal de vieillissement, étant donné que son origine remonte au début des années 1960

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'autoriser à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges pour un montant de

Fr. 120'000. — (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Les préavis complets peuvent être consultés sur www.payerne.ch



Passeport-Vacances de Payerne et environs

En 2017, le passeport aura lieu aux dates suivantes :

du 10 au 15 juillet et du 7 au 12 août

Comme l'année dernière, les inscriptions se feront en ligne :

1. Inscription par internet du 24 avril au 5 mai sur le site du passeport : www.passvacpayerne.ch
2. Achat du programme définitif le 7 juin de 18h à 19h30 à la salle de paroisse catholique de Payerne (2^e vente le 9 juin de 10h à 11h au local)

Toute l'équipe sera à votre disposition pour les questions ou remarques sur le natel du passeport (079 254 86 04) ou par mail (info@passvacpayerne.ch) dès le 24 avril.

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.

Personnel Communal

Engagements

- Mme Julia Tamarcaz, engagée au 15 octobre 2016, en qualité de Conservatrice du Musée/Abbatiale
- M. Dorian Chatelanat, engagé au 1^{er} décembre 2016, en qualité de technicien SIT au service Infrastructures

Départs à la retraite

- M. Serge Grognez, caviste-œnologue, départ à la retraite au 31.03.2017
- Mme Irène Navarro, collaboratrice administrative au Service à la population, départ à la retraite au 31.03.2017



11 juin 2017

*Balade
gourmande*

35^e anniversaire - Rebbiboel's
Payerne

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Le Club des Aînés se présente

Le Club des Aînés de Payerne a été fondé au début des années 70. Il compte actuellement quelque 60 membres auxquels il convient d'ajouter quelques pensionnaires qui séjournent à l'EMS.

Ces derniers ne paient pas la cotisation annuelle de Fr. 25.--. Sa présidente est Madame Cosette Pétremand, alerte septuagénaire, secondée dans son rôle par Mesdames Evelyne Cornaz, secrétaire, Yvette Vauthier, caissière et Monique Sumi, membre du comité.

Le local du club se trouve dans l'immeuble de l'Ancien Hôpital. Les rencontres ont lieu les mardi et jeudi après-midi. On y vient pour chanter, jouer aux cartes, au jass ou au chibre, ou tout simplement pour échanger et rencontrer des personnes. Des conférences et des présentations ponctuelles sont également organisées au gré des opportunités.

Une fois par année, une grande sortie est mise sur pied. Une fois par année, également, est partagé un repas, sur place, destiné aux membres du Club.

La chorale

La chorale des aînés de Payerne, appelée « Couleurs d'Automne » existe depuis plusieurs décennies. Des retraités aimant le chant, d'anciens membres de chorale ne souhaitant plus suivre l'ensemble des activités de leur groupe, des isolés souhaitant rencontrer des amis, des non-chanteurs(euses), tout ce petit monde a longtemps alimenté les rangs de la société.

La chorale souffre toutefois d'une image « de vieux » qui lui est préjudiciable. Depuis quelques années, l'effectif diminue gravement et, hélas, les préjugés ont la vie dure : « Chœur de vieux », « Les vieux, ça fait toujours des bringues », « Je ne veux pas chanter avec des bonnes femmes » etc.

"Eh non ! La chorale est dynamique, créative" déclare Monsieur Sumi, son directeur. Son catalogue intègre au minimum 15 chants repris régulièrement avec, bien sûr, 5-6 nouveautés par an. Le répertoire



est riche : partitions basées sur l'art choral populaire, chants folkloriques anciens ou nouveaux, rengaines et œuvres de tout autre compositeur renommé. Parfois, il est adapté à trois voix ou harmonisé en fonction des possibilités de la chorale. Celle-ci fonctionne, à ce niveau, comme une chorale traditionnelle. Bien sûr, ses prestations sont ajustées à l'âge des membres.

"La chorale a besoin de nouveaux participants, 1 ténor (au demeurant fort méritant) et 3 basses c'est un peu juste !" continue Monsieur Sumi, "Il en va de même avec ces dames qui, elles aussi, accueillent cordialement des chanteuses ! Pas sectaires pour un rond, des membres quinquagénaires ont également été reçus !".

Les répétitions ont lieu **le jeudi après-midi, de 14h45 à 16h00**, au 2^e étage de l'Ancien Hôpital de Payerne. Ensuite, ajoute Monsieur Sumi, "café-« batoille », biscuits et, si ça tente quelqu'un, partie de cartes !".

Alors convaincu(e)s ? Venez découvrir cette joyeuse activité. Amitié et plaisir du chant sont au rendez-vous.

Renseignements :

Présidente :

Cosette Pétremand
Rue d'Yverdon 43
1530 Payerne
Tel : 026 660 08 78

Directeur :

G.-A. Sumi
Village du Levant 3 B
1530 Payerne
Tel: 026 660 11 86
Courriel: imus43@gmail.com

La Commune se présente

Retrouvez le portrait d'un collaborateur communal dans chaque édition



Dans cette édition, c'est au tour de Joseph Micco, secrétaire municipal adjoint, d'être épinglé dans notre traditionnelle rubrique du « portrait d'un collaborateur communal » et nous le remercions de s'être prêté au jeu des questions et réponses.

TdU : Pouvez-vous vous présenter ?

J.M. : Je m'appelle Joseph Micco. Je suis né en 1955, à Dragoni, un petit village du centre-sud de l'Italie, entre Rome et Naples. Je suis marié à Brigitte et ensemble nous avons un fils, Lionel, aujourd'hui âgé de 22 ans.

TdU : Parlez-nous de votre parcours de vie et de votre formation.

J.M. : Je suis arrivé en Suisse, à Payerne, alors que je n'avais pas encore 7 ans. J'ai suivi un cursus scolaire complet qui a débuté aux écoles catholiques de Payerne, en Guillermaux. J'ai ensuite fréquenté le collège au Château en section littéraire latin-grec, avant d'obtenir un baccalauréat fédéral de type A au collège St-Michel à Fribourg, ce qui m'a ouvert, en 1974, les portes de l'université de Fribourg, à Miséricorde.

Durant 5 ans, j'ai suivi les cours de la faculté de lettres en spécialisation littérature française, avec, comme branches complémentaires, la philologie (étymologie et linguistique) et la psychologie pédagogique. J'ai obtenu une « peu utile » demi-licence. En parallèle,

je m'étais inscrit aux cours de l'Institut de journalisme de l'Université qui m'a décerné un certificat à la suite de la rédaction d'un mémoire portant sur le cinéma russe et soviétique. Par cette formation, j'aspirais à devenir un jour journaliste sportif. Du reste, durant ces années académiques, je faisais partie de la rédaction du journal FORUM, hebdomadaire de l'Université.

TdU : Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

J.M. : Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours travaillé ou effectué de petits boulots et j'ai eu la chance de ne pas connaître un seul jour de chômage. Pour payer mes études, je travaillais à mi-temps, en différents endroits, et j'en retiens un souvenir particulier : une entreprise de pierres industrielles à Granges-près-Marnand, où je m'occupais de la correspondance anglaise. Durant quelques années, j'ai ensuite œuvré comme pigiste, rédacteur payé à la ligne, pour divers quotidiens ou hebdomadaires romands.

Ma vie a pris un virage radical le jour où j'avais en mains deux contrats: le premier pour un quotidien romand et le second pour une entreprise de bureautique de la place. J'ai choisi la seconde option. Après 23 ans dans la branche, dont près de 10 dans mon propre commerce, j'ai eu l'opportunité d'être engagé à la Commune de Payerne, en qualité de secrétaire municipal adjoint, avec, en sus, la mission de gérer le parc informatique, chargé principalement de centraliser les pannes et appeler les bons intervenants. Le poste a bien évolué depuis.

TdU : Parlez-nous de vos hobbies ?

J.M. : J'en ai beaucoup. Je les qualifierais de disparates et éclectiques. De part ma formation, j'ai un penchant naturel pour la littérature et les philosophes et penseurs grecs de l'époque de Socrate mais je me passionne aussi pour le sport sous toutes ses formes. J'ai pratiqué la gymnastique, le ski, le foot, le tennis, la natation, etc. Je suis très porté également sur ce que j'appellerais les curiosités mathématique. Je lis tous les ouvrages que je dénicher et qui parlent du nombre « phi », de la suite de Fibonacci, des

nombre premiers, etc.

Les voyages sont une autre passion. Avec Brigitte, ma femme, surtout avant la naissance de Lionel, nous avons énormément voyagé, dans toute l'Europe en premier lieu, mais aussi aux Etats-Unis, côtes est et ouest, ainsi qu'au Maroc, en Tunisie et au Kenya.

TdU : Parlez-nous de votre vie à la Commune :

J.M. : Des près de 17 ans passés à l'administration, je tire de ce temps un bilan extrêmement positif. Je ne m'y suis jamais ennuyé et le travail est en constante évolution. Contrairement à ce que prétend la vox populi en maintes occasions, la routine ne fait pas partie des activités courantes. En fait, toutes les semaines, tous les mois, amènent leur lot de nouveautés. Les rencontres et les connaissances que j'ai eu l'occasion d'y faire m'ont beaucoup apporté. Je songe en particulier à la collaboration étroite avec les Municipalités et syndicats successifs. Je ne veux pas oublier, non plus, nombre d'apprentis dont j'ai été le formateur durant une dizaine d'années et dont j'ai gardé un excellent souvenir et avec lesquels l'interaction a toujours été une priorité.

TdU : Et pour la suite ?

J.M. : Bientôt âgé de 62 ans, il est normal, je pense, de songer à ma retraite. J'aimerais bénéficier d'une retraite anticipée, ceci moyennant quelques arrangements avec ma hiérarchie à qui je demanderai s'il y a une possibilité d'occupation partielle.

Ce qui est pour moi une évidence, c'est que je ne vais pas m'ennuyer durant ma retraite. Je ne me suis jamais posé la question de ce que j'allais faire et je n'ai jamais songé à comment occuper mes journées.

J'estime que l'heure de céder ma place à quelqu'un d'autre approche. La sagesse me fait dire que la Commune a existé avant mon arrivée, qu'elle a vécu quelques années avec moi et qu'elle continuera d'exister bien après moi. Aussi, comme j'aime à le penser, « le cimetière de l'oubli accueille tous les jours une foultitude d'indispensables ».

LES ANNONCES

Vivre ici – recherche des bénévoles

La Croix-Rouge vaudoise, avec le soutien de l'Etat de Vaud, a le plaisir d'annoncer la création d'une nouvelle prestation bénévole intitulée « Vivre ici » visant à faciliter l'intégration des migrants nouvellement arrivés sur le territoire vaudois.

Afin de faciliter l'accès à cette offre, il nous a semblé impératif de disposer d'un solide partenariat institutionnel. Ainsi, la Commune de Payerne a très favorablement accueilli notre proposition de collaboration.

Les 3 types d'activités suivantes seront proposées initialement sur le territoire de cette localité, étant précisé que d'autres pourront ultérieurement être développées :

- le bénévole fera découvrir les lieux importants (culturels, administratifs, de loisirs) de la Commune au bénéficiaire et le fera participer aux manifestations marquantes de la localité ;
- il pourra venir en aide à son bénéficiaire pour l'assister dans des tâches administratives simples ;
- grâce au duo bénéficiaire-bénévole, la création d'un tandem linguistique sera assurée.

Les bénévoles intéressés se verront, dans le cadre de leur formation initiale, offrir un cours sur l'interculturalité (approche transculturelle). En outre, un encouragement particulier sera donné aux bénéficiaires migrants qui n'auront plus besoin d'un soutien dans leur parcours d'intégration afin qu'ils deviennent, grâce aux compétences acquises, à leur tour bénévoles.

© Maëlle Gross

L'intégration sociale est un aspect sous-jacent important de la plupart de nos prestations, ainsi qu'un thème transversal stratégique. Notre Association avait à cœur d'insérer une nouvelle prestation à son panel d'offres, en promouvant d'une part l'intégration sociale des personnes fragilisées et vulnérables et d'autre part, en valorisant le volontariat.

Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, il n'y a eu autant de personnes en fuite. Le



nombre de ceux qui, en quête de protection, affluent vers l'Europe ne cesse d'augmenter. La Croix-Rouge vaudoise se mobilise, elle aussi, et, face au considérable défi migratoire qui se présente aujourd'hui, contribue à l'édifice.

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet ou si vous souhaitez bénéficier de cette prestation :

Rejoignez-nous !

Il vous suffit de nous contacter à l'aide des coordonnées suivantes :

benevolat@croixrougevaudoise.ch

021 340 00 70

Paul Milliet

Responsable Gestion de Projets

LE REPORTAGE

Sortie des 18 ans,

Natifs de 1999

Le samedi 11 février 2017, j'ai eu la chance de pouvoir participer à la traditionnelle sortie prévue pour les jeunes atteignant leur majorité durant l'année.

Nous avons débuté cet événement en milieu d'après-midi en nous rendant au Karting de Payerne. Nous nous sommes séparés en deux équipes car nous étions environs 40 jeunes nouveaux citoyens. Chacun de nous a eu l'occasion de faire deux courses.



pu écouter les autorités communales et religieuses nous souhaiter le meilleur pour notre entrée dans l'âge adulte. Le livre « Au nom de Payerne, de ses Brandons et de son esprit, ainsi fût-il » nous a généreusement été offert.

Enfin, c'est au Café Restaurant La Vente, où nous attendait une délicieuse bressane, que nous nous sommes dirigés.

Suite à cette activité sportive et ludique, nous avons été invités à la cave Communale pour une dégustation et où nous avons également

Pour ma part, j'ai passé un très bon après-midi suivi d'une excellente fin de soirée. J'ai eu énormément de plaisir à revoir certaines personnes que j'avais perdues de vue et à participer à ces activités organisées par la Commune.

Marine Chatelanat



Archives communales

Lundi 16 janvier dernier, la Commune de Payerne a pris congé de Madame et Monsieur Antoinette et André Burdet, de Corcelles-près-Payerne, qui ont œuvré en qualité d'archivistes communaux depuis le 1^{er} avril 2011.

Madame Christelle Luisier, Syndique, accompagnée par Monsieur Stéphane Wicht, secrétaire municipal, et son adjoint, Monsieur Joseph Micco, ont partagé un repas à la Pinte communale avec le couple Burdet dont la cessation d'activités officielle a été la date du 30 juin 2016.

Depuis lors, cette fonction est confiée à Monsieur Joseph Micco.

LE REPORTAGE

Payerne – La Broye vibre avec le Tour de Romandie

Le vendredi 28 avril prochain, Payerne aura l'honneur d'accueillir une étape en boucle du Tour de Romandie. Après 1949, 2001, 2006 et 2013, c'est un 5^e passage de cette épreuve cycliste de l'UCI World Tour dans la cité de la Reine-Berthe.

Plutôt dévolue aux sprinters, l'étape broyarde ne sera toutefois pas une partie de plaisir, avec de nombreuses relances et un tracé «casse-pattes». En effet, plus de 2000 mètres de dénivelé seront proposés aux 160 professionnels du peloton, durant les 187 km du tracé serpentant la région. Après un départ contrôlé en ville et un passage par la Grand-Rue et la Rue Guillermaux pour sortir de la ville en direction de Fétigny par la Rue de la Boverie à 12h45, le peloton passera une première fois la ligne d'arrivée, qui se situera sur l'Avenue Général Jomini, vers 14h10, pour partir vers l'Avenue de la Promenade, puis une deuxième vers 15h30 pour repasser en ville selon le même parcours du départ et une dernière fois aux alentours de 17h30 pour l'arrivée. La manifestation ne sera toutefois pas terminée pour les organisateurs. En effet, une soirée conviviale et gratuite est prévue, sous la cantine dressée pour l'occasion sur la place Général Guisan. Le groupe français **Goldmen** présentera ses reprises de Jean-Jacques Goldman. Les musiciens des **Rebbiboel's**, de **2Zis** et de **Boarding Pass** compléteront l'affiche. De la restauration, un bar et une tonnelle sont aussi prévus dans les infrastructures et ce depuis la fin de matinée.

Depuis plusieurs mois, un comité d'organisation local, formé de passionnés de la petite reine et de délégués de la Commune met tout en œuvre pour organiser une journée inoubliable mais aussi pour garder la ville accessible à tous (voir encadré). Des partenariats avec les écoles primaires et secondaires ou la fondation Just for Smiles devraient laisser des magnifiques souvenirs aux plus jeunes, tout comme la caravane publicitaire 45 minutes avant chaque passage des coureurs. Le but est d'offrir une journée de fête aux Payernois, le cyclisme étant un sport gratuit où l'on peut approcher de tout près de grands coureurs. La diffusion de la course en direct sur RTS1 et dans une vingtaine d'autre pays donnera une grande couverture médiatique et montrera le dynamisme de

notre Commune et de notre région. Un repas de soutien à cette manifestation aura lieu le vendredi 7 avril à la Halle des Fêtes.

Le comité d'organisation et les autorités payernoises remercient par avance les commerçants pour le bon accueil et les invite à participer à la manifestation ou à prolonger

l'ouverture de leurs commerces le jour de la manifestation. Nous espérons que la population aura du plaisir à participer à cette journée.

Plus d'info sur www.payerne.ch/tdr

JM

28 avril 2017 à Payerne

Payerne - La Broye

Tour de Romandie
2017

Dès 10h30
Animations
Restauration et bars

Concerts GRATUITS
sous cantine (Pl. Général-Guisan)

18h00 - 19h00 **Rebbiboel's**
19h00 - 20h00 **2Zis**
20h30 - 21h45 **Boarding pass**
22h15 - 00h15 **GOLDMEN**
dès 00h15 **DJ**

vaudoise ESTAVAYER-LE-LAC PAYERNE ET RÉGION le comité parlet Payerne

LE REPORTAGE

« Perturbations routières à prévoir, mais Payerne toujours accessible »

Une manifestation d'une telle importance entraînera quelques perturbations routières, mais Payerne ne sera pas une ville fermée, loin de là ! Le comité d'organisation local et la sécurité publique ont tout mis en œuvre pour donner des solutions aux citoyens et aux visiteurs pour arriver en ville et s'y garer. Dans tous les cas, veuillez suivre les informations données par les forces de sécurité. Le plan ci-dessous donne une image plus précise de la situation.

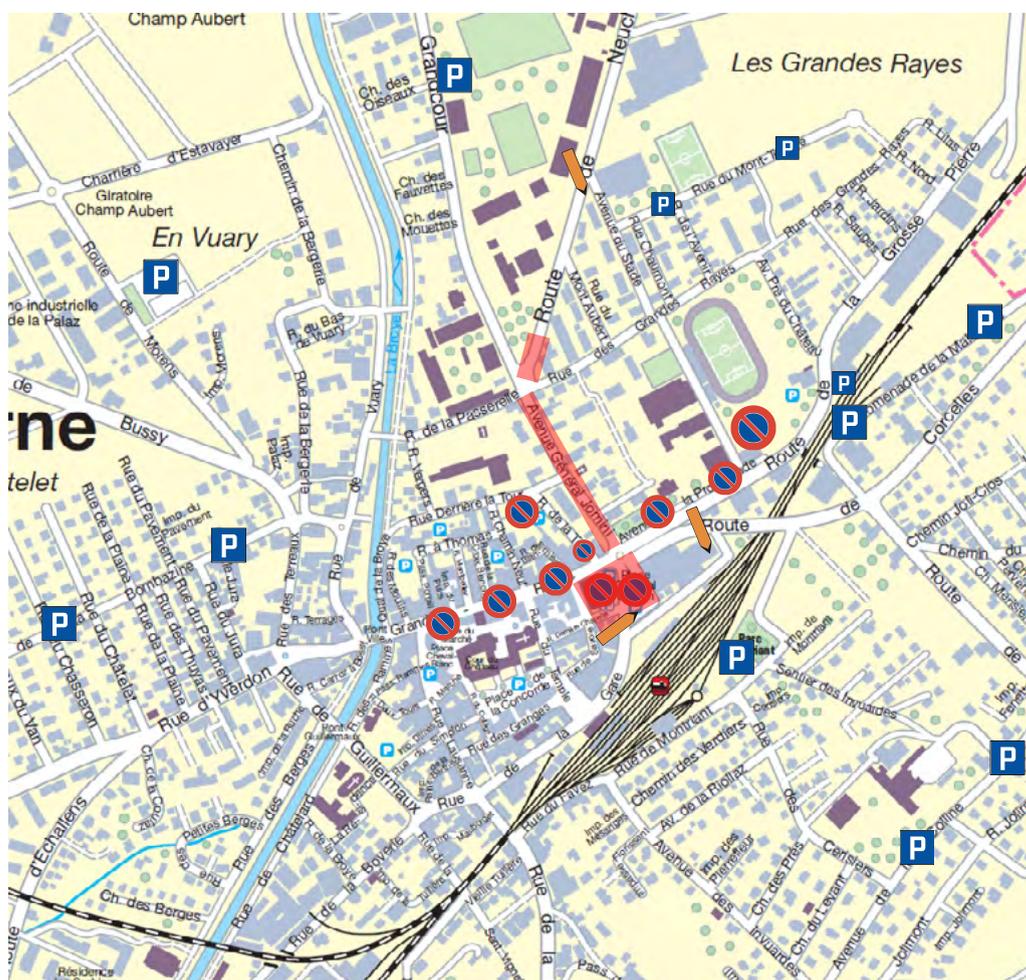
L'Avenue Général Jomini sera fermée le vendredi 28 avril de 06h00 à 20h00. Il en sera de même pour les premiers mètres de la Route de Neuchâtel. L'accès à Payerne via la Route de Grandcour ne sera possible que jusqu'à la hauteur de la caserne DCA - Arsenal en venant depuis la caserne aviation.

Les accès à la Ville seront en tout temps possibles via la Route de la Fenette et la Route de Corcelles (une déviation vers la Rue de la Gare sera mise en place par les quais de chargements des CFF) ainsi que par la Route de la Vignette, la Route d'Echallens, la Rue d'Yverdon, la Route de Bussy et la Route de Morens. La Rue de la Boverie sera fermée uniquement lors des 2 passages des coureurs.

Le parking de la place Général Guisan (devant la Coop) sera fermé depuis le mercredi 26 avril jusqu'au samedi 29 avril. Le parking de la place des Tireurs à la Cible sera fermé le vendredi 28 avril de 07h00 à 20h00. Les parkings de l'Hôtel-de-Ville et Derrière-la-Tour seront quant à eux fermés du vendredi 28 avril 06h00 jusqu'à 20h00. Le stationnement à l'Avenue de la Promenade ne sera pas possible de 10h00 à 20h00. Un parking sera mis en place dans l'enceinte de la caserne DCA et les riverains de l'Avenue Général-Jomini et l'Avenue de la Promenade seront informés personnellement des possibilités de parcage à leur disposition. Le stationnement à la Grand-Rue et la Rue de la Boverie sera uniquement interdit de 12h00 à 16h30.

Des possibilités de stationnement existent à la place de la Concorde, à la Rue de Lausanne ou dans les rues extérieures au centre-ville. De plus, le parking du centre commercial Coop sera ouvert toute la nuit du vendredi au samedi.

Les organisateurs recommandent néanmoins aux visiteurs et pendulaires d'utiliser en priorité les transports publics ce jour-là. La sécurité publique se tient volontiers à disposition au 026 662 65 50 ou par mail à police@payerne.ch



Colonie des Cluds – Camps de vacances 2017

Cette année, une nouveauté fait son apparition pour les camps de vacances. Le premier camp, d'une durée de deux semaines, aura lieu du lundi 3 au vendredi 14 juillet.

Suite à plusieurs demandes, des camps d'une semaine auront aussi lieu en 2017, soit du dimanche 16 au samedi 22 juillet ou du dimanche 23 au samedi 29 juillet. Ces camps, bien encadrés, sont destinés aux enfants de Payerne et des environs de 6 à 12 ans à des prix abordables.

Les informations détaillées seront transmises aux élèves de l'ASIPE par leurs enseignants, mais Mme Isabelle Bersier Kaeser se tient volontiers à votre disposition, le soir, au 079 545 85 79. Dernier délai pour les inscriptions le 31 mai 2017.

LES INFORMATIONS

Récupération des plastiques

On assiste depuis les années 50 à l'essor des matières plastiques. Il en existe près de 50 familles et plusieurs centaines de variétés différentes. Elles ont été inventées afin de répondre à la nécessité de trouver des matières de substitution aux substances naturelles.

Par exemple, le caoutchouc synthétique fut développé par les allemands, privés d'accès au latex naturel durant la seconde guerre mondiale. Les plastiques sont devenus des matériaux incontournables dans la fabrication d'objet d'usage courant. Après leur apparition dans la production de fibres textiles, les polyester voient leurs apparitions se multiplier le plus souvent comme matériaux d'emballage. C'est le cas du PET (polyéthylène de téréphtalate) utilisé pour la production de bouteilles.

La commune de Payerne dispose d'une collecte sélective des plastiques dans la déchetterie sise à la route de Grandcour. La récupération du PET se fait depuis plusieurs années. Ce plastique a pour avantage d'être recyclable sous forme de fibre textile, de bouteilles à boisson, de fibre de rembourrage et d'emballage.

Depuis l'automne 2016, la commune a mis en place la récupération des « flaconnages et des plastiques durs ». Le terme « flaconnage » comprend surtout les récipients en plastique de tous les formats et couleurs, à l'exception de la couleur noire. Tels que les produits de nettoyage, lessive, lait, crème, shampoing, savon cosmétique, huile sauce. Les bouteilles en PET ne sont pas comprises dans ce type de déchet, elles sont toujours récupérées indépendamment.

Sont considérés comme plastique dur, le mobilier, les jouets, les caisses, les gobelets, les pots, les barquettes de tous les formats et couleurs à l'exception de la couleur noire.

Sont à exclure de cette récupération de plastique, les tuyaux, le Sagex, les films plastiques, les filets, les plastiques souples en général et les plastiques de couleur noire, car ils sont illisibles par les tris optiques.

Ces derniers et tous les autres plastiques non recyclables, peuvent être entreposés dans une benne mise à disposition de la population, destinée à l'incinération.

FLACONNAGES

CE QUI EST ACCEPTÉ :

Ce sont tous les flacons, bouteilles et tubes.

Tous les formats et couleurs sont acceptés à l'exception des plastiques de couleur noire.

Les flaconnages doivent être vidés.

PRODUITS DE NETTOYAGE, LESSIVE



LAIT, CRÈME



SHAMPOING, SAVON, COSMÉTIQUE



HUILE, SAUCE, JUS DE FRUITS, VINAIGRE



CE QUI EST A EXCLURE :

- Les flaconnages, bouteilles ou tubes de DE COULEUR NOIRE ; ils sont illisibles par les tris optiques.
- Les bouteilles à boissons en PET : elles doivent rester dans le cadre de la collecte PET.

flaconnages et plastiques durs

PLASTIQUES DURS

CE QUI EST ACCEPTÉ:

Ce sont tous les plastiques durs au toucher : pots, gobelets, jouets, objets

Tous les formats et couleurs sont acceptés à l'exception des plastiques de couleur noire.

MOBILIER



JOUETS



CAISSES



GOBULETS, POTS



BARQUETTES



CE QUI EST A EXCLURE :

- Les plastiques de COULEUR NOIRE ; ils sont illisibles par les tris optiques
- Les tuyaux, le SAGEX, les films, les filets, les plastiques souples en général

Recycling Suisse

LES INFORMATIONS

PAYERNE, VILLE FLEURIE

« Ensemble, fleurissons notre ville »

Résidents payernois, vous disposez d'une fenêtre, d'un balcon, d'une terrasse, d'un jardin, visible de la rue? Vous aimez jardiner, planter, prendre soin de vos fleurs? Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous au concours **«Payerne, ville fleurie»**.

La Société de Développement de Payerne vous invite à remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et à le retourner au plus tard **jusqu'au 23 juin 2017**, à l'adresse suivante: Marie-France Berset-Ballif, Rue du Châtelet 6, 1530 Payerne ou sdpayerne@gmail.com. (voir règlement au verso)

De fenêtre en balcon, de jardin en terrasse, créons ensemble une harmonie de couleurs et de senteurs qui contribuera ainsi à faire de Payerne une ville fleurie, agréable et vivante.



Inscription au concours «Payerne, ville fleurie»

Nom: Prénom:

Adresse:

Etage: Téléphone:

CATEGORIES D'INSCRIPTION (veuillez cocher)

- chaque participant ne peut concourir que pour une adresse et dans une seule catégorie -

- Catégorie A: fenêtres et balcons
- Catégorie B: terrasses et jardins
- Catégorie C: commerces, restaurants, bars

Date: Signature:

à retourner **jusqu'au 23 juin 2017** à: Marie-France Berset-Ballif, Rue du Châtelet 6, 1530 Payerne ou sdpayerne@gmail.com

LES AVIS OFFICIELS

Information sur votre eau de consommation

Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)



L'eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le secteur communal des eaux.

Chaque contrôle compte neuf échantillons à prélever à différents endroits représentatifs du réseau, entre les sources et les robinets. Ces échantillons sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse microbiologique.

A noter qu'un quatrième contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l'année 2016, **tous les échantillons prélevés répondaient aux exigences légales** pour les paramètres analysés.

Qualité de l'eau

Voici quelques commentaires sur deux paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 23.08.2016 à une fontaine publique en ville) :

Dureté totale, 46.1°f (degré français).

On dit souvent que l'eau est un solvant universel : en effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l'environnement. Plus l'eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n'altère pas la qualité de l'eau mais elle permet plutôt d'en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d'immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source ⇒ écoulement gravitaire	captages divers	50.06%	traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe ⇒ pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	7.61 % 42.33 %	aucun
Consommation annuelle 2015	1'067'305 m ³ /an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2016)	1'094'428 m ³ /an		
Nombre d'habitants approvisionnés	9'674 (Payerne) + 975 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y.c. industrie)	~ 275 l/hab.		(moyenne suisse : 300l/hab.)
Consommation domestique journalière moyenne	160 l/hab.		(moyenne suisse)

En Suisse, on distingue six classes de dureté :

Dureté °f	Appréciation
1 0 - 7	très douce
2 7 - 15	douce
3 15 - 25	moyennement dure
4 25 - 32	assez dure
5 32 - 42	dure
6 42 et plus	très dure

A Payerne, entre 1990 et 2016, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrates, 29.0 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrais chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques

puis dans l'eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l'importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d'eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d'oxygène dans le sang). A noter, qu'au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l'eau de boisson n'a été observé en Suisse.

En cas de dépassement des valeurs légales, l'information sera rendue publique aux consommateurs par voie de presse. **NoC**

LES AVIS OFFICIELS

Paramètre	Valeurs mesurées	Commentaire	
Température [°C]	18.7		
Dureté totale [°f]	46.1	eau très dure	
Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité	Tolérance légale
Calcium [mg Ca ⁺⁺ /l]	150	< 200 mg/l	
Magnésium [mg Mg ⁺⁺ /l]	21.0	5 - 125 mg/l	
Sodium [mg Na ⁺ /l]	12.1	< 20 mg/l	
Potassium [mg K ⁺ /l]	4.0	< 5 mg/l	
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	453	---	
Sulfate [mg SO ₄ ⁻⁻ /l]	38.0	< 50 mg/l	
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	30.0	< 20 mg/l	200 mg/l
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	290	< 25 mg/l	40 mg/l

Prélèvement de surveillance effectué par le Laboratoire cantonal sur une fontaine publique en ville le 23 août 2016

Plus d'informations...

Commune de Payerne, Service des infrastructures, secteur des eaux

☎ +41 (26) 662 65 30 - Internet : www.payerne.ch/go/eau



le KVO

*Ouvert tous
les vendredis
soir de
17h00 à
20h00*

LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE PAYERNE



LES AVIS OFFICIELS

la piscine du centre sportif de la Promenade, remise à neuf

La deuxième étape de travaux de rénovation du centre sportif de la Promenade s'est déroulée durant l'été 2016. La piscine a été fermée du 1^{er} juin au 14 novembre 2016 pour permettre sa rénovation complète principalement durant les vacances scolaires.

Le Centre sportif de la Promenade, construit en 1973, est composé d'une piscine intérieure, de deux salles multisports, d'une salle de rythmique et de vestiaires. La piscine est utilisée par les écoles, les sociétés et moniteurs de cours privés. En 2015, l'enveloppe du bâtiment, toiture et fenêtres ont été assainies. La rénovation intérieure, la 2^{ème} étape des travaux, a été planifiée en 2016 en coordination avec les activités scolaires, sociétés et moniteurs. Cette étape a été budgétée à 1.750 millions.

La première phase de travail a vu le démontage de l'ancien fond mobile dont le remplacement était d'une nécessité impérieuse compte tenu de son usure et ses dysfonctionnements à répétition rendant quasiment impossible le changement de profondeur du bassin. Ce dernier ayant été fixé provisoirement à 90 cm pendant près d'une année. Le bassin et les revêtements muraux du local de piscine et vestiaires des maîtres ont été assainis de l'amiante présente dans les colles de carrelage. Les plages bordant la piscine ont été qualifiées de bonne qualité et conservées en l'état. Ces plages ont subi au début janvier 2017 un traitement antidérapant pour les rendre conformes aux normes BPA.

La rénovation du bassin a réservé quelques mauvaises surprises malgré les sondages préparatoires au chantier. Le revêtement découvert après les opérations de désamiantage s'est révélé irrégulier et de mauvaise qualité et au niveau du fond de bassin, il est apparu fusé à certains endroits. Afin d'assurer une garantie de la durabilité du nouveau revêtement, la décision d'enlever cette couche a été prise et il a fallu recourir à l'hydro-démolition pour retrouver la couche de béton. Ceci a passablement perturbé l'échéancier des travaux, repoussant ainsi de plus d'un mois le délai initial d'ouverture de la piscine, prévu au 3 octobre 2016. Après les différentes opérations d'étanchéité du bassin,



Préparation du bassin après désamiantage

un nouveau carrelage de couleur blanche habille désormais le bassin et les murs côté vestiaires. Les faces des prolongements longitudinaux du bassin sont quant à elles en carrelage de couleur bleue.

Le nouveau fond mobile installé est de type « chaîne à poussée » et repose sur quatre éléments porteurs permettant des réglages de 2 mètres à 40 cm de profondeur. Le revêtement du fond mobile est également neuf.

En parallèle l'installation du traitement de l'eau a été remplacée par un système à charbons

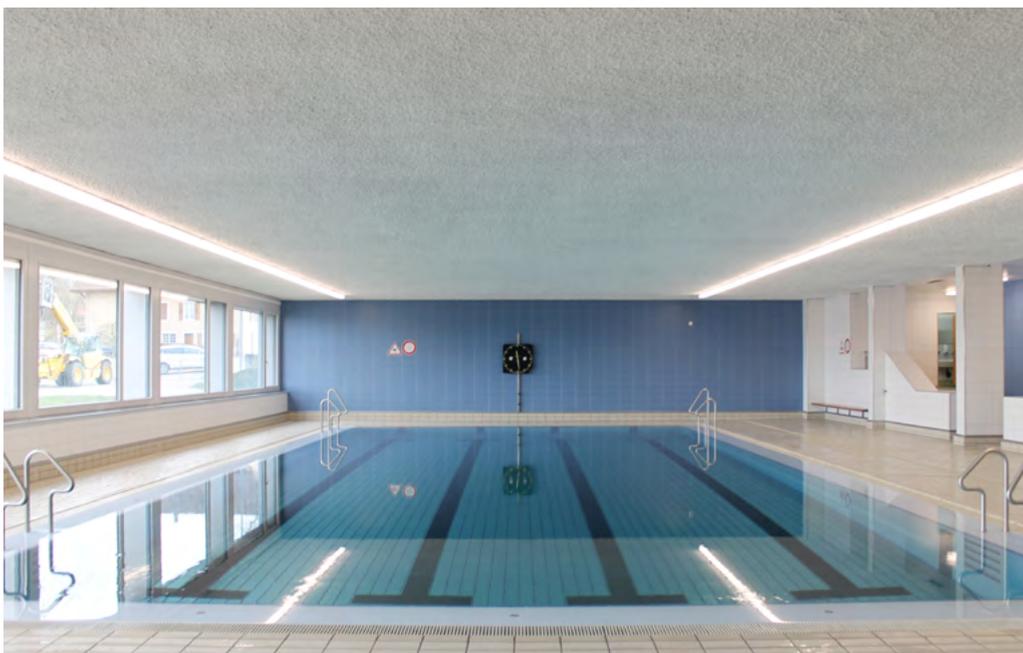
actifs rendant désormais superflue l'utilisation du pédiluve. Le nouveau traitement a également l'avantage de réduire sensiblement l'utilisation de chlore pour l'eau de la piscine.

Une plate-forme et un WC handicapé viennent compléter l'équipement de la piscine. Un nouvel éclairage LED a remplacé l'ancien équipement en fin de vie. Pour l'ensemble de ces travaux le budget a été respecté.

La municipalité de Payerne se déclare très heureuse d'avoir remis une installation répondant aux standards de qualité et les premiers feedbacks des utilisateurs se sont révélés très positifs.

Actuellement le Service des bâtiments avec le concours du bureau d'architectes Archigroupe planche sur la suite des travaux de rénovation du centre sportif, principalement des vestiaires et douches de la piscine, des salles de sports, de la ventilation ainsi que la mise en conformité des installations électriques et sanitaires.

GM



La piscine rénovée

LES AVIS OFFICIELS

Collecte d'amiante dans le canton de Vaud

le 25 mars 2017

De l'amiante CHEZ VOUS ?

SAMEDI 25 MARS 2017

Collecte vaudoise des déchets en fibrociment amianté



Procurez-vous les sacs adéquats dans votre déchèterie.

Emballer dans les sacs les objets en fibrociment amianté datant d'avant 1991, sans les abîmer ni les casser.

Amenez-les à la déchèterie.

Pour votre sécurité

Informez-vous avant d'entreprendre des petits travaux à domicile.

www.vd.ch/amiante

de la construction, nous sommes tous susceptibles de manipuler de tels objets. Or, le fibrociment devient dangereux dès lors qu'il est cassé, percé, poncé, meulé voire déplacé sans précaution.

L'amiante se rencontre également dans de nombreux matériaux tels que colles de carrelage et de faïence, mastics de vitrage, revêtements de sols synthétiques et matériaux d'isolation.

Le risque lié à l'exposition aux fibres d'amiante constitue un enjeu de santé publique majeur. Ce constat a amené les Départements de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du territoire et de l'environnement (DTE) à diffuser des recommandations sur l'élimination des déchets amiantés.

L'opération de collecte

Cette action communale est réservée aux habitants de la commune de Payerne ayant un droit d'accès à la déchèterie. La date du 25 mars 2017 a été choisie pour le lancement de cette opération, qui vise les objectifs suivants :

- Capter durant une période réduite un maximum d'objets en fibrociment datant d'avant 1991 et donc susceptibles de contenir de l'amiante. Une fois cet objectif atteint, les déchèteries ne devraient, en principe, plus recevoir de matériaux de ce type.
- Permettre à la population de se défaire en toute sécurité des objets en fibrociment amianté qu'elle détient.
- Garantir la protection des agents de déchèteries dans la prise en charge et l'évacuation de ces matériaux.

- De manière plus générale, sensibiliser la population à la problématique de l'exposition à l'amiante et aux précautions à adopter, que ce soit dans la manipulation des objets en fibrociment ou lors de travaux de bricolage à domicile.

Les déchets amiantés, même s'ils sont en fibrociment et en bon état, doivent être manipulés avec précaution. Ils doivent être soigneusement conditionnés, de façon à ce que les fibres d'amiante ne puissent pas s'échapper dans l'air, et clairement identifiés. Cette action, elle se limite aux objets en fibrociment fournis par les ménages, l'apport par des entreprises de toute autre substance amiantée en déchèterie étant exclu.

La logistique : sacs plastiques et autocollants

Les objets en fibrociment amianté doivent être emballés dans des sacs plastiques transparents et identifiés comme contenant de l'amiante.

Des sacs spécifiques et des autocollants seront remis gratuitement par le personnel de la déchèterie aux usagers. Ceux-ci y emballeront chez eux les objets amiantés qu'ils détiennent, avant de les apporter à la déchèterie et de les déposer dans le conteneur désigné à cet effet.

En ce qui concerne les objets trop volumineux pour entrer dans les sacs, leurs détenteurs les emballeront dans une bâche plastique, fermée hermétiquement et munie de l'autocollant signalant la présence d'amiante, également disponible à la déchèterie. Ils ne doivent en aucun cas être cassés pour entrer dans les sacs. Les matériaux qui arrivent non emballés ou non étiquetés à la déchèterie doivent être conditionnés sur le champ par les usagers.

Pour plus d'information le personnel de la déchèterie est à votre disposition, nous vous prions également de vous référer aux indications et affiches disposées à la déchèterie.

MG

La commune de Payerne a décidé de se joindre à l'action de ramassage des objets en fibrociment amianté qui sera initiée le samedi 25 mars 2017 par le canton de Vaud.

Bien qu'interdit en Suisse depuis 1989, l'amiante se rencontre encore souvent dans notre environnement bâti, de la remise de jardin jusqu'aux toitures des habitations. Les fibres d'amiante, utilisées dans le passé par l'industrie pour ses propriétés de résistance mécanique et thermique, pénètrent profondément dans les poumons. Elles exposent au risque de développement de maladies telles que des cancers, après une période de latence de 20 à 40 ans.

De l'amiante est notamment présent dans les objets en fibrociment fabriqués avant l'interdiction de cette substance. Il s'agit d'objets d'usage courant tels que bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles et tuiles. Bricoleurs amateurs comme professionnels

LE CALENDRIER

Chantiers et informations de saison

Chantiers

- Remplacement de la conduite d'eau à la rue de Vuary

7 mars à fin avril 2017

- Remplacement de la conduite d'eau à la rue à Thomas – rue Montpellier et rue de la Croix Blanche

mi-mars à fin avril 2017

- Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau et aménagement routier à la rue du Simplon

mi-juin à fin novembre 2017

Travaux routiers prévus ce printemps et cet été

- Aménagement de l'accès au nouveau quartier des Rives de la Broye. Ce projet à la route d'Echallens (RC 519) fait l'objet d'une enquête publique. Les travaux se dérouleront entre mai et août 2017

- Pose d'un nouveau revêtement sur la partie basse (côté Alpes) de la place de la Concorde avec l'aménagement d'un « couloir bus ». Ceci nécessitera aussi une réorganisation du parage de la place de la Concorde. Ces travaux se réaliseront durant les vacances scolaires, soit en juillet 2017

- Pose d'un tapis avec réfection des bordures à la rue de Vuary (tronçon route d'Yverdon – fontaine de Vuary). Ce projet comprend aussi une requalification de la place publique et du parage. Les travaux routiers se dérouleront en mai-juin 2017. Sous réserve de l'accord du Conseil

communal, les projets suivants vont aussi se réaliser

- Assainissement de la route de Morens (depuis la route de contournement jusqu'à l'accès à la zone d'Aéropôle) avec aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton. Ces travaux feront l'objet d'un dossier d'enquête publique et se dérouleront en principe entre mai et août 2017

- Aménagement d'une place de dépose d'élèves au collège Derrière-la-Tour et la réalisation d'un passage piéton à feux à l'avenue Général Jomini. La réalisation de ces travaux s'effectuera durant les vacances scolaires, soit en juillet 2017

Infos diverses

Fermeture exceptionnelle de la déchetterie le 28 avril 2017 en raison du Tour de Romandie.

MG

Prochaines manifestations

vendredi 17, samedi 18, jeudi 23, samedi 25 et dimanche 26 mars 2017,
Chanson des Hameaux Théâtre
d'HameauZ'arts.

Samedi 1^{er} avril 2017
UBS Kids Cup Simple Stade Municipal

Vendredi 31 mars, samedi 1^{er} et dimanche 2 avril 2017
Club Echecs, manche nationale juniors et open de la Broye Halle des Fêtes

Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
27^e Brocante de Pâques Halle des Fêtes

Vendredi 28 avril 2017
Tour de Romandie Etape Payerne

Samedi 13 mai 2017
Marché de Printemps Place Général Guisan

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mai 2017
125 ans Sté de Jeunesse, Payerne Manège
des Aventuries

Dimanche 11 juin 2017
Kermesse Sté de Gymnastique

Dimanche 11 juin 2017
Les Rebbiboel's, Balade gourmande

Mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 juin 2017
10^e édition Red Pigs Festival



Rédaction

Editeur :

Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :

M. Stéphane Wicht

Contact :

e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :

M. Grandjean, rédactrice
J. Micco, rédacteur
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, graphisme et mise en page

Parution :

4 fois par année

Distribution :

Journal gratuit - tous ménages